

Etats de service du sieur Bailly

Fin 1771 (probablement)

Un document du S. H. D., département Marine, à Brest. Ms.94, n°39.

Une page, non datée et signée.

Mémoire

Le Sr Bailly est entré au service de la Marine le 1^{er} février 1767, et a été employé aux bureaux de l'Intendance et au Contrôle de la Marine à Brest, en qualité de commis aux écritures, jusqu'au premier novembre 1768, que M. de Clugny demanda et obtint pour lui le brevet d'écrivain.

Il continua de travailler soit au Contrôle ou sous les ordres de M. Marchais ordonnateur, jusqu'au 1^{er} mars 1769 qu'il passa par ordre de la Cour en cette colonie sur la flûte du Roi *l'Africain*, où le ministre l'avait destiné pour être spécialement chargé du curement du Port du N. O. Il eut la bonté de prévenir en même temps M. l'Intendant de l'Isle de France que sur les bons témoignages qui lui avaient été rendus de moi, il m'avait confié cette opération, afin que d'après les comptes qui lui seraient rendus de mon travail, il pût me procurer mon avancement.

Comme le curement du port ne put avoir lieu et que le départ pour l'Europe de M. Chevreau¹ commissaire de la Marine laissait vacant le détail des troupes et des hôpitaux dont il était chargé. M. l'Intendant m'ordonna de prendre les hôpitaux, et j'entrai en fonction le premier janvier 1770.

M. l'Intendant et M. le Général ont eu la bonté de rendre compte de mon travail, et de demander pour moi le brevet de sous-commissaire de la Marine. M. le Duc de Praslin en avait ordonné l'expédition qui en fut suspendue, sous prétexte que l'usage était de ne donner d'abord qu'un ordre du Roi aux sujets des colonies, et le mien ne fut expédié que le premier janvier 1771. Mais le Ministre avait permis qu'on m'assura au mois de septembre précédent que ce délai ne me causerait aucun préjudice, et que je recevrais le brevet incessamment.

Le ministère de la Marine ayant passé entre les mains de Monseigneur de Boynes, je prends la liberté de lui adresser ce mémoire auquel M. le Général et M. de Courcy veulent bien joindre leurs recommandations pour m'obtenir de Monseigneur la grâce que je le supplie de m'accorder.

[Signé] Bailly

* * *

¹ Le commissaire de la Marine Chevreau s'embarque de l'Isle de France sur *le Castries* le 6 février 1770.